

Conditions de location / Les salles et la cuisine ont été complètement rénovées

- Clé : L'emplacement du boîtier et le code d'accès à la clé de la Maison de Paroisse sont mentionnés dans le contrat de location.
- Les locaux, le matériel mis à disposition, ainsi que les activités effectuées dans les locaux loués sont sous la responsabilité du locataire qui se prémunit des risques encourus (assurance responsabilité civile).
- La présence de personnes majeures est requise lors d'évènements regroupant des personnes mineures.
- Rien ne doit être collé sur les murs et les portes.
- Il n'est pas autorisé de fumer à l'intérieur des locaux ; un cendrier est à disposition à l'extérieur près de la porte d'entrée (rebord de la fenêtre).
Nettoyer le cendrier extérieur et éliminer en toute sécurité les mégots de cigarettes avant de quitter les lieux.
- Les locaux utilisés, y compris les sanitaires, doivent être rangés, nettoyés et remis dans leur état initial (aspirateur, balais, matériel de nettoyage, réserve de papier hygiénique dans l'armoire près des lavabos).
Grande salle : - les tables sont pliées et empilées au fond de la salle à droite du radiateur.
- les chaises sont empilées au fond de la salle à gauche du radiateur.
Petite salle : 6 tables avec chaises autour + 1 table à gauche de l'entrée.
- Les tables et les chaises ne doivent pas être utilisées à l'extérieur (terrasse ou verger) :
des tables et des bancs pour l'extérieur sont à disposition au bas des escaliers menant au sous-sol.
- Le scotch sur les tables et sur les barres soutenant les lampes doit être complètement retiré.
- Il est nécessaire d'apporter des linges, des torchons et des sacs poubelles ; **seuls les sacs poubelles taxés -35 l max.- (Neuchâtel) sont acceptés dans le « molok » sur le parking.**
- Tous les autres déchets, recyclables ou non, doivent être emportés par le locataire pour être éliminés.
- Les frigos utilisés doivent être vidés, nettoyés et débranchés. Laisser leurs portes entrouvertes.
- **Lave-vaisselle :**
- **Avant usage : consulter le mode d'emploi.**
- **Après le dernier cycle de lavage: faire la vidange et nettoyer, filtres compris.**
- Le four traditionnel et le four à micro ondes doivent être vidés et nettoyés.
- Les plaques et les plans de cuisson, de travail et les éviers doivent être nettoyés.

- **La vaisselle cassée** est à annoncer à la responsable de la gestion des locations. Les prix sont indiqués dans ce document (p.2). Le montant est à verser avec le bulletin QRcode ou ajouté au montant de la location.
- Les dégâts occasionnés sont à annoncer à la responsable de la gestion des locations.
- **Avant de quitter les lieux :**
 - Les stores doivent être baissés et les fenêtres et porte-fenêtre fermées. Seule une imposte dans les WC peut rester entre-ouverte.
 - Contrôler que toutes les lumières soient éteintes (éclairage automatique dans les cabines des WC).
- **Par respect pour le voisinage, éviter toutes nuisances sonores, surtout en soirée**
- **La maison de paroisse étant située dans un quartier résidentiel, les locations se terminent à 23 heures les locaux rangés et nettoyés. Merci de quitter les lieux sans bruit.**
- **En cas de problèmes techniques: M. Georges-Henri Jean-Mairet,
T 032 842 49 31 / M 079 768 85 18**

- **Stationnement :** Peu de places sont à disposition sur le parking devant la maison de paroisse. Autres possibilités : - **Pré par temps sec uniquement**, dans la partie ouest (le long de la haie) – accès par la rue du Chanet - **Ne pas stationner sur le trottoir de la rue du Chanet** / Parking de la maison de commune, rue de la Gare 14 (5-8 minutes à pied) / Places : rue Sous-le-Pré (15 minutes à pied) / Orée de forêt, route de Cottendart (10 minutes à pied).

TARIFS 2024

Capacité maximale: 80 personnes

Salles et cuisine (6 plaques de cuisson, four, micro-ondes, frigos, lave-vaisselle / casseroles, vaisselle, couverts / écran / terrasse + tables-bancs pour l'extérieur / quelques places de stationnement

Tarif horaire	CHF 25.00
Tarif ½ journée ou soirée : plage de 6h	CHF 150.00
Tarif journée (8h-24h)	CHF 250.00

Conditions de paiement : Le montant de location est à payer au plus tard 10 jours après l'événement ou dans le délai mentionné dans le document contrat / facture, avec la mention de la date de location et le nom de la salle.

Banque Cantonale Neuchâteloise, 2001 Neuchâtel
IBAN CH86 0076 6000 K352 1891 2
PAROISSE LA BARC (EREN), CP 198, 2013 Colombier

Mention : location MP-Bôle + *date de la location*

Prix de la vaisselle cassée	CHF / pièce	Prix de la vaisselle cassée	CHF / pièce
Verre à eau	2.00	Bol	3.00
Verre à vin blanc	2.00	Tasse à thé / café	3.00
Verre à vin rouge	3.00	Sous-tasse	2.00
Carafe	5.00		
Assiette plate (grande)	8.00		
Assiette à dessert (petite)	6.00		